Les travaux de la Commission extra-parlementaire.

Numéro d'inventaire : 1979.37108
Auteur(s) : André Balz
Type de document : article
Éditeur : Revue Universitaire
Date de création : 1907 (restituée)
Description : 5 feuilles imprimées découpées dans une revue.
Mesures : hauteur : 224 mm ; largeur : 141 mm
Notes : A propos de la rémunération des enseignants du secondaire.
Mots-clés : Gestion des personnels : recrutement, nominations, etc.
Filière : Lycée et collège classique et moderne
Niveau : Post-élémentaire
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 4

skin museum
Export articles
PDF sub-titles

1907

LES TRAVAUX
DE LA COMMISSION EXTRA-PARLEMENTAIRE

Il me semble à première vue que cette Commission a plus d'un avantage sur les Commissions qui sont tout simplement parlementaires. Et d'abord elle a beaucoup travaillé. Constituée il y a un an, elle a tenu trente-six séances plénières, entendu toutes les doléances, étudié à fond les projets des intéressés et enfin, ce qu'on ne saurait trop signaler aux parlementaires, elle a mis sur pied un projet d'ensemble et débrouillé le chaos introduit par la Chambre elle-même dans la hiérarchie et dans les traitements du personnel.

Tous les ans, en effet, sans aucun souci de la logique, sans aucunes vues générales, la Chambre relevait au petit bonheur le traitement d'une catégorie de fonctionnaires sans s'inquiéter des répercussions que pouvaient avoir ses votes sur les catégories voisines. Et ainsi, par ces réformes décousues, fragmentaires, par ce système des petits paquets, les traitements s'enchevêtraient ou chevauchaient les uns sur les autres. On voyait les répétiteurs prendre le pas sur les professeurs de collège, ceux-ci dépasser les chargés de cours des lycées, ou encore les professeurs de deuxième ordre rejoindre ceux du premier ordre. Tous les relèvements partiels consentis pour dissiper ces confusions ne faisaient qu'augmenter le gâchis. Grâce à la Commission extra-parlementaire, l'enseignement secondaire, si la Chambre s'y prête, sera doté bientôt d'un statut organique qui pourra faire disparaître l'état de malaise et d'inquiétude où se trouve aujourd'hui le personnel. Ajoutons enfin que cette Commission extra-parlementaire n'a rien coûté au budget, que ses membres ont donné gratuitement leur temps et leurs peines et qu'en demandant à la Chambre un sacrifice pour un grand service public, on lui demande encore un peu moins que l'indemnité qu'elle s'est accordée à elle-même, comme don de joyeux avènement. La promotion de 6000 francs que se sont attribués les députés et les sénateurs représente pour le pays un supplément de charges

COLLECTIONS HISTORIQUES

Export articles
PDF sub-titles

638.800 fr.	à relever	le traitement	des professeurs de 1er ordre.
215.200	—	—	— 2e ordre.
171.100	—	—	— 3e ordre.
45.200	—	—	maîtres primaires.
115.200	—	—	professeurs de dessin.
3000	—	—	principaux des collèges en régie.
48.600	—	—	principaux à leur compte

L'enseignement secondaire des jeunes filles n'a pas été oublié. Là aussi, la Commission a procédé à une revision générale de toutes les situations. Elle propose d'augmenter les traitements dans les proportions suivantes :

A Paris

12.300 fr.	pour les	directrices.
10.100	—	surveillantes générales.
290.400	—	professeurs agrégées.
192.300	—	chargées de cours.
40.000	—	professeurs de dessin.
153.900	—	maîtresses primaires.
21.900	—	chargées de cours (collèges).
74.500	—	répétitrices et surveillantes d'externat.

En province

21.000 fr.	pour les	directrices (lycées).
40.400	—	directrices (collèges).
61.750	—	Cours secondaires.

Inutile d'ajouter que, dans les lycées, toutes les dépenses sont supportées par l'Etat. Pour les collèges, on ne peut songer à imposer dès maintenant aux villes ces charges nouvelles. Elles se retrancheraient derrière l'esprit et la lettre de leurs traités qui n'expireront, je crois, qu'en 1910.

L'augmentation devra donc, au début, être entièrement supportée par l'Etat. Mais, au fur et à mesure que les traités avec les collèges arriveront à leur terme, les villes qui les renouvelleront devront supporter la moitié de l'augmentation des traitements de la sixième classe, dans toutes les catégories de fonctionnaires, et de l'indemnité due aux directrices.

A la dernière séance de la Commission où fut voté, à l'unanimité, le rapport de M. Faivre-Dupaigre, le ministre a déclaré qu'il examinerait toutes ces propositions avec le désir de réa-

skin museum
Export articles
PDF sub-titles

Nécrologie

VICTOR BROCHARD

Victor Brochard est mort le 25 novembre dernier. Elève de l'Ecole normale supérieure en 1868, professeur de philosophie aux lycées de Pau, de Douai, de Nancy, puis, à Paris, au lycée Condorcet, maître de conférences à l'Ecole normale, professeur d'histoire de la philosophie ancienne à la Sorbonne, membre de l'Institut, Brochard occupait dans la philosophie française de notre temps, par son œuvre comme par ses fonctions, une place très considérable. Sa thèse française sur l'*Erreur* (1879), dans laquelle il défendait avec une grande vigueur dialectique et par de pénétrantes analyses psychologiques les théories néo-criticistes sur la certitude, l'avait signalé comme l'une des plus belles intelligences philosophiques de la jeune Université. Dans cette thèse même, les chapitres consacrés à Platon, à Descartes, à Spinoza, révélaient de remarquables qualités d'historien de la philosophie, largement confirmées en outre par sa thèse latine : *De assensione quid Stoici senserint*. Quelques années plus tard, un nouveau livre, *Les Sceptiques grecs* (1887), attestait que la France possédait un historien de la pensée antique qui pouvait supporter à son plus grand honneur, dans cet ordre d'études, la comparaison avec les savants étrangers. Tout concourait à faire de ce livre un chef-d'œuvre : la sûreté de l'érudition, la pénétration de l'exégèse, la critique des interprétations en cours, l'ampleur des vues, la sévérité classique de l'ordonnance, l'élégance discrète et la fermeté de la langue. D'autres travaux de lui, de moindre étendue, mais considérables encore par leur groupement et l'application continue d'une même méthode, parurent dans divers recueils; rappelons seulement la série d'articles qu'il donna à l'*Année philosophique* de M. Pillon, et dont plusieurs ont fixé ou renouvelé sur des points essentiels le sens de la philosophie platonicienne, ses articles sur *Protagoras et Démocrite* (1889) et sur la *Logique des Stoïciens* (1892) dans l'*Archiv für Geschichte der Philosophie*, ses études sur les arguments de Zénon d'Elée dans les *Comptes rendus de l'Académie des Sciences morales* (1888) et dans la *Revue de Métaphysique* (1893), ses articles